



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

▶ **Sens de circulation :**

- à droite

▶ **Priorité :**

- à droite
- Les véhicules circulant sur un rond-point sont prioritaires sur les véhicules entrants.

▶ **Limitations de vitesse pour les véhicules légers sauf signalisation contraire :**

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h
- Autoroute : 130 km/h



▶ **Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**

- > 0 g/l

▶ **Usage au volant d'un téléphone tenu en main :**

- interdit (kit mains libres toléré)

▶ **Port de la ceinture de sécurité :**

- obligatoire, à l'avant comme à l'arrière
- les enfants de moins de 36 kg et/ou de moins de 1,50 mètre doivent voyager à l'arrière du véhicule, dans des sièges adaptés à leur morphologie.

▶ **Port du casque sur les cyclos et les motos :**

- obligatoire
- les cyclistes de moins de 15 ans ont l'obligation de porter un casque. A partir du 1^{er} juillet 2006, cette obligation s'étendra aux cyclistes de moins de 18 ans.

▶ **Obligation de disposer de :**

- un triangle de signalisation, une trousse de 1^{ers} secours, une boîte d'ampoules de rechange, une boîte de fusibles de rechange, un câble de remorquage, une roue de secours et un cric.

▶ **Obligation d'allumer les feux de croisement le jour pour les véhicules automobiles :**

- oui

Informations pratiques

- ▶ L'achat d'une vignette est obligatoire pour circuler sur l'autoroute. Elle est disponible aux postes frontières, dans les bureaux de poste et dans les stations-service.
- ▶ A l'exception des voies à sens unique, le stationnement se fait exclusivement sur le côté droit de la chaussée.
- ▶ A Prague, des bandes de couleur peuvent figurer sur certains horodateurs. Les horodateurs qui affichent une bande de couleur verte permettent un stationnement de 6 heures maximum et ceux affichant une bande de couleur orange autorisent le stationnement de 2 heures maximum.
- ▶ Le centre de Prague est divisé en 3 zones de stationnement - orange, verte et bleue.
 - La zone ORANGE :
Durée maximale de stationnement de 2 heures. Cette zone est destinée au stationnement nécessitant seulement un arrêt court. Tarifs selon la zone 10, 20 ou 40 CZK par heure. Fonctionnement de la zone pour la plupart lu-ve 8.00-18.00, sa 8.00-12.00.
 - La zone VERTE :
Durée maximale de stationnement de 6 heures. Tarifs selon la zone 15 ou 30 CZK par heure. Fonctionnement de la zone pour la plupart lu-ve 8.00-18.00.
Les deux zones sont équipées d'automates de parking acceptant des pièces de monnaie de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 Kc et pourvus du mode d'emploi.
 - La zone BLEUE :
Stationnement de longue durée et réservé uniquement aux résidents ou aux sociétés ayant leur siège dans cet arrondissement.